



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 24828

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'annonce faite par le président du conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur relative à la construction d'un lycée à Vaison-la-Romaine. Ce projet ayant été présenté comme « officiel », il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les services académiques ont été consultés et si la construction d'un lycée à Vaison-la-Romaine figure dans la liste des opérations de construction et d'extension des équipements scolaires établie par le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. De plus, il souhaiterait connaître, d'une part, le calendrier arrêté en vue de mener à bien cette réalisation et, d'autre part, les moyens budgétaires régionaux mobilisés et affectés à cette opération.

## Texte de la réponse

Les dispositions des articles L. 211-1, L. 211-2 et L. 214-1 du code de l'éducation prévoient la consultation des autorités de l'État lors des délibérations annuelles relatives au schéma prévisionnel des formations. Le programme prévisionnel des investissements (PPI) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2003-2008) a inscrit prioritairement deux projets de constructions nouvelles de lycées dans le département du Vaucluse, respectivement à Vaison-la-Romaine et à Bollène. Lors de la séance du 20 décembre 2002, l'assemblée du conseil régional a délibéré sur le plan régional de développement des formations (PRDF) et arrêté le calendrier des investissements sur 2003. A la suite de cette réunion, le conseil régional a établi le PPI 2003-2008 relatif aux lycées après accord de chacune des collectivités territoriales concernées. Au cours de ces diverses opérations, les services du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille ont été régulièrement consultés. Le PPI 2003-2008, qui a fait l'objet de la concertation prévue, notamment en commission académique de l'éducation nationale (CAEN), a ainsi été approuvé par l'assemblée régionale en juin 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24828

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7068

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2663